

## Appel à projets Prématuration



### Objectif

L'objectif principal est de soutenir les étapes de prématuration nécessaires pour une valorisation. La prématuration correspond à une phase de consolidation d'un résultat, visant à en démontrer la faisabilité, renforcer sa valorisation et en augmenter le niveau de maturité technologique.

Le porteur du projet devra disposer d'un produit à optimiser ou d'une cible préalablement identifiée et validée :

- **Hit / marqueur identifié** : le « hit » ou le marqueur devra être déjà identifié (par exemple un nouvel anticorps, un peptide, une petite molécule, etc.) et présenter un caractère innovant.
- **Cible identifiée** : la cible devra être préalablement définie ; le projet pourra viser la validation d'un nouvel anticorps ou d'une petite molécule susceptible d'interagir avec cette cible.
- **Dispositifs médicaux** : le projet devra porter sur le développement d'un prototype et/ou la réalisation d'études précliniques, afin de vérifier que le dispositif conçu répond aux exigences attendues et de l'adapter si nécessaire.



### Critères d'éligibilité

**Le financement du Canceropôle contribuera au passage de TRL2 à TRL3 ou consolidera un projet en TRL3 et permettra d'acquérir suffisamment de résultats pour :**

- Protéger la propriété intellectuelle générée (dépôt de brevet, marque, etc)
- ou
- Renforcer une propriété intellectuelle existante pour la valoriser/transférer

Les dépôts de projets se font de façon concertée, voire en co-financement avec les structures de valorisation et les tutelles (fonds de prématuration des cellules de valorisation, appels IDEX, etc). Une lettre de la cellule de valorisation sera fournie présentant la stratégie de valorisation avec l'estimation du TRL, le potentiel de brevetabilité (envoi de l'étude de brevetabilité et d'antériorité) /valorisation des résultats (fournir a minima la déclaration d'invention) et éventuel co-financement du projet sera à joindre avec la lettre d'intention.



### Etapas de soumission et calendrier (appel ouvert toute l'année)

#### a) Lettre d'intention (échéance indiquée sur le site du Canceropôle)

Elle comprendra un résumé du projet ainsi que des informations sur la valorisation du projet. Elle sera accompagnée d'une lettre rédigée par les cellules de valorisation, incubateurs, Start-up Studio qui sera **directement envoyé au Canceropôle** ([canceropole-paca@univ-amu.fr](mailto:canceropole-paca@univ-amu.fr)).

Si la lettre d'intention est sélectionnée par le Comité Scientifique, un projet complet sera demandé au porteur.

#### **b) Dossier complet**

Le lien de soumission du dossier complet sera communiqué par le Canceropôle Sud au porteur de projet. La date de dépôt sera également précisée.

**Important : les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données (PGD) accompagnant leur demande aux organismes financeurs.**



#### **Evaluations**

Chaque dossier sera examiné par des experts scientifiques et des experts socioéconomiques extérieurs à la région Sud. En fonction des évaluations, le Comité Scientifique déterminera les projets qui pourront être financés.

Cette évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

Seront notamment pris en compte : le niveau de maturité du projet, la qualité et le caractère innovant, la qualité méthodologique (et sa justification), la faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé) et la capacité du projet à être valorisé (propriété intellectuelle, soutien de la cellule de valorisation), les sources de co-financement du projet.



#### **Budget et règles de financement**

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros sur une période de 12 mois.

Réservé aux porteurs de projet issus d'un des membres du GIP Canceropôle Sud.

Les dépenses éligibles comprennent :

- l'embauche de personnels non permanents (CDD)
- les frais de fonctionnement ou de prestation de service (max 10% du budget demandé au Canceropôle Sud)
- l'achat d'équipements ou de logiciels.

Le financement des doctorants, les dépenses de frais de mission, frais de publication ou de maintenance d'équipements ne sont pas éligibles.

**Les projets devront commencer au plus tard 4 mois après notification du financement.**



#### **Contact**

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle : [canceropole-paca@univ-amu.fr](mailto:canceropole-paca@univ-amu.fr). Tel : 04 91 32 47 00